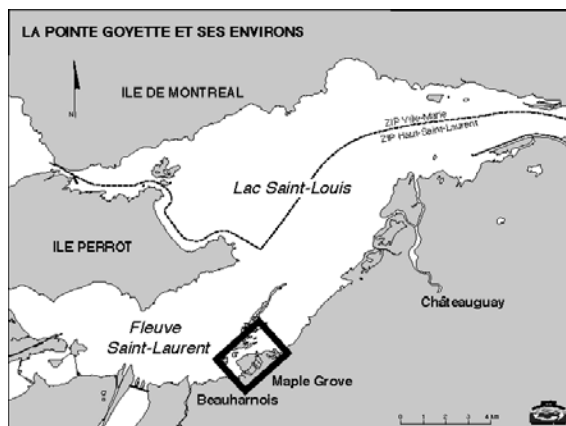




**Date d'ouverture :** 31/03/1996

**MISE À JOUR :** 29/05/99



## FICHE TECHNIQUE

**Thématique :** Habitats fauniques (Accès)

**Nom du projet :** Pointe Goyette et Pointe Hébert

**Localisation :** Rive sud du lac Saint-Louis à Maple Grove

**Problématique :** L'intégrité de ces enclaves naturelles a été considérablement affectée par les interventions humaines (routes). La Pointe Hébert, sur près de la moitié de sa superficie, est encore couverte d'une érablière à caryers qui est une des rares forêts matures restantes dans la région.

Les forêts situées dans la zone inondable ont été endommagées par les crues des années 1970 comme celles des Îles de la Paix. Il ne reste que quelques unités de forêt saine composées d'érables argentés et de frênes de Pennsylvanie.

Les marais ont pris de l'importance, mais la circulation de l'eau est entravée par la présence des routes. La stagnation de l'eau entraîne une densification de la végétation. Les espèces de poissons se servent néanmoins des lieux pour frayer surtout à la Pointe Hébert où on retrouve le *grand brochet*, la *barbote brune*, l'*achigan à grande bouche*, le *poisson castor* et la carpe. La sauvagine utilise les sites pour l'élevage des couvées. On y observe, aussi, des rats musqués.

LA PROBLÉMATIQUE EST ACCENTUÉE PAR LE FAIT QUE LES PROPRIÉTAIRES INSTALLÉS SUR CETTE POINTE NE VEULENT PAS D'AMÉNAGEMENTS FAUNIQUES SUR LEUR TERRAIN. IL EST DONC DIFFICILE DE NÉGOCIER AVEC CEUX-CI POUR LEUR FAIRE ACCEPTER LE FAIT QU'IL FAUT PROTÉGER DES HABITATS TELS QUE LA POINTE GOYETTE ET LA POINTE HÉBERT.

**Solution :** Moyens employés :

- ~ Consultation des propriétaires (RÉALISÉ)
- ~ Sensibilisation pour achat ou entente avec les propriétaires (RÉALISÉ EN PARTIE)
- ~ L'établissement d'un périmètre de protection couvrant l'ensemble des milieux boisés, des terres agricoles et des marais, à l'exclusion des milieux déjà bâtis dans le schéma d'aménagement de la MRC Beauharnois-Salaberry (RÉALISÉ)
- ~ L'installation de structures de contrôle du niveau de l'eau permettant de soutenir un niveau constant pendant une période suffisamment longue pour la survie des oeufs de poissons et le développement des

- ~ alevins et l'élevage de la sauvagine (2001)
- ~ Le creusage d'un canal, de quelques fossés secondaires et l'installation de ponceaux et de tuyaux de plus grande dimension (2001)
- ~ Réaménagement des routes pour une meilleure circulation de l'eau (RÉALISÉ DE 1996-1999)
- ~ Le détournement d'un émissaire D'UNE CANALISATION vers le marécage afin de combler les pertes dues à l'évaporation de l'eau
- ~ *PLAN DE MISE EN VALEUR RÉCRÉO-ÉDUCATIF*
- ~ Aménagement pour les rendre accessible à l'observation de la nature.

**Faisabilité :** La sensibilisation au niveau des municipalités et de la MRC est faite. Il y a eu rencontre avec les propriétaires. Le projet est déjà enclenché. La gestion des niveaux d'eau joue toujours un rôle prédominant. **Les citoyens des deux pointes s'inquiètent de l'achalandage que pourrait causer des aménagements accessibles au public.**

**Partenaires impliqués :**

Environnement Canada, *OPTION VERTE MAPLE GROVE*, les propriétaires, Fondation de la faune du Québec, Ministère de l'Environnement du Québec, municipalités de Maple Grove et Léry, MRC Beauharnois-Salaberry, Canards Illimités Canada, Pêche et Océans Canada, Plan Nord Américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), Fond de réhabilitation de l'habitat du poisson (FRHAP) et commandites pour aménagement pour l'observation, *SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (FAPAQ)*.

**Coûts :**

~ Conservation (achats de terrains) . . . . .	300 000\$
~ Aménagement faunique (incluant routes) . . . . .	300 000\$
~ Aménagement pour l'accessibilité . . . . .	70 000\$

**Échéancier :**

~ <i>ACHAT OU ENTENTE POUR LES TERRAINS</i>	<i>1996 - 1998</i>
~ <i>RÉAMÉNAGEMENT DES ROUTES</i>	<i>1998</i>
~ <i>AMÉNAGEMENT FAUNIQUE</i>	<i>1997 - 1999</i>
~ <i>PLAN DE MISE EN VALEUR RÉCRÉO-ÉDUCATIF</i>	<i>1999-2000</i>
~ <i>AMÉNAGEMENT POUR L'ACCESSIBILITÉ</i>	<i>2000-2002</i>

**Indicateur d'atteinte de l'objectif :**

- ~ Protection de 50 hectares d'habitat du poisson (RÉALISÉ)
- ~ ~~Protection de l'érablière à caryers~~
- ~ Rendre accessible aux poissons et à la sauvagine les habitats potentiels (RÉALISÉ)
- ~ Rendre l'endroit accessible aux résidents.

**Références complémentaires :**

- ~ ANONYME, 1994, Pointe Hébert, Pointe Goyette - Documentation d'information sur la protection et la mise en valeur de leurs habitats

fauniques, Fonds de restauration de l'habitat du poisson, Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, juillet 1994, 12 pages + cartes

- ~ GRATTON, 1989, Principaux projets de conservation et de mise en valeur de la faune et des habitats fauniques du lac Saint-Louis, Environnement Illimité pour la Fondation de la Faune du Québec en collaboration avec le MLCP, Direction régionale de Montréal, 30 pages + carte

